

COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

Le mardi 20 décembre deux mille vingt deux à 11H00, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué selon les dispositions de l'article 11 du règlement intérieur, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale**, après la séance du 13 décembre 2022 durant laquelle il a été constaté que le quorum n'était pas atteint.

Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
103	12	12
Quorum non exigé (art 11)		Sans objet
Total des voix (P16)		16
Majorité absolue		9

ETAIENT PRESENTS :

11 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

- MM.** | Guy ALBRAND, délégué de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance
Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Serge CURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
- Mme** | Sophie HOSTALERY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
- MM.** | Yves PICARDA, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Jean-Louis ROBERT, délégué de la Communauté Territoriale du Sud Luberon
André ROUSSET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mireille SUEUR, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

1 représentant du département de Vaucluse disposant de 5 voix :

- Mme** | Noëlle TRINQUIER

ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

- MM.** | Julien GOBERT, SMAVD
Roland GIRAUD, délégué suppléant de la Commune de Villeneuve

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-2584 023 04-20221220-DELIB_2022_



Délibération n° 2022-80

Formation Générale

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

Compte rendu des décisions du Président prises sur délégation du Comité

Le Comité Syndical a délégué au Président la possibilité de solliciter directement les financements auprès des partenaires publics et de signer certains marchés et avenants comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales.

Voici le compte rendu des décisions prises dans ce cadre :

Décision n° 2022-41 : Demande de financement au titre de la tranche 2 des études en vue de l'autorisation initiale du système d'endiguement sans travaux de la digue des Busques à Cheval - Blanc auprès du Département de Vaucluse à hauteur de 25 000.00 € HT, selon le plan de financement suivant :

Montant Total HT des prestations	25 000.00 €
Département de Vaucluse (taux 30%)	7 500.00 €

CA LMV (taux 70%)	17 500.00 €
--------------------------	-------------

Décision n° 2022-42 : Signature du marché « Autorisation initiale du système d'endiguement des busques, sans travaux », avec le bureau d'études ANTEA GROUP, sis 400 Avenue du Passe-Temps, Parc Napollon à Aubagne, en vue de son exécution, pour un montant total de 56 140 € HT.

Décision n° 2022-43 : Demande de financement pour la réhabilitation de la zone humide de Tarteau à Pertuis (84) auprès de l'Agence de l'Eau, de la Région Paca et du Département de Vaucluse à hauteur de 290 000.00 €, selon le plan de financement suivant :

Montant Total HT de l'opération	290 000.00 €
Agence de l'Eau (50 %)	145 000.00 €
Conseil Régional (15 %)	43 500.00 €
Département du Vaucluse (15%)	43 500.00 €
Autofinancement (taux 20%)	58 000.00 €

Décision n° 2022-44 : Approbation de la modification n°1 du marché « Opérations de recharge sédimentaire en basse-Durance sur les secteurs de Puyvert et Charleval – Lot n°2 : secteur de Charleval », concernant des prestations nouvelles, ainsi que les montants s'y rapportant ; approbation de l'augmentation financière du marché à hauteur de 22 420,56 € HT, soit une plus-value de 7,53% par rapport au montant initial du marché, et du montant HT définitif du marché

après modification à 320 366,56 € HT (toutes tranches confondues) intégrant ces prestations nouvelles.

Décision n° 2022-45 : Signature de la commande « Expertise éco morphologique pour le projet de restauration du lit mineur de l'Eze » avec le groupement **INGEROP CONSEIL INGENIERIE – STOA – FESTUCA ENVIRONNEENT**, dont le mandataire est Ingerop Conseil Ingénierie sis 18 rue des Deux Gares à Rueil Malmaison, en vue de son exécution, pour un montant total de 32 980 € HT, toutes tranches comprises.

Décision n° 2022-46 : Approbation de la modification n°1 du marché « Opérations de recharge sédimentaire en basse-Durance sur les secteurs de Puyvert et Charleval – Lot n°1 : secteur de Puyvert », concernant des prestations nouvelles, ainsi que les montants s'y rapportant approbation de la diminution financière du marché à hauteur de -21 585,22 € HT, soit une moins-value de -6,43% par rapport au montant initial du marché et du montant HT définitif du marché après modification à 314 270,18 € HT (toutes tranches confondues) intégrant ces prestations nouvelles

Décision n° 2022-47 : Signature de la commande « Mission de maîtrise d'œuvre et dossiers réglementaires : Travaux de suppression des merlons du Ravin de Gironde » avec le bureau d'études **INGESURF**, sis 4 plan du Nega Cat 34970 LATTES, en vue de son exécution, pour un montant total de 25 796,25 € HT, toutes tranches comprises.

Le Comité Syndical,
Sur compte rendu du Président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

PREND ACTE des décisions du Président intervenues sur délégation du Comité en application des dispositions de l'article L2122-22-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE

22 DEC. 2022

Le Président

Yves WIGT



Le Président

Yves WIGT